

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 20 octobre 2022**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe ARDHUIN - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**IVIS-003-12281/22/BM**

■ **Attribution d'une subvention à l'association "Les Petits Débrouillards" pour la coordination de la Fête de la Science 2022**  
**29747**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Pour sa 31<sup>e</sup> édition, la fête de la science 2022 se déroulera du 7 au 17 octobre 2022 avec pour thématique nationale : "Changement climatique : atténuation et adaptation". Ce thème, spécifiquement retenu pour l'édition 2022, est en cohérence avec les orientations de l'agenda du développement économique de la Métropole actualisé le 30 juin 2022, en faveur des transitions économiques.

Cette manifestation nationale, portée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, est destinée à promouvoir la culture scientifique auprès des jeunes pour favoriser leur accès aux carrières scientifique et à valoriser auprès du grand public les acteurs scientifiques (universités, organismes publics de recherche, grandes écoles...), mais aussi les acteurs économiques, qu'il s'agisse de grands groupes industriels, de PME, de start-up innovantes ou encore de structures d'accompagnement (Société d'Accélération du Transfert de Technologie, incubateurs, réseau de diffusion technologique, pôles de compétitivités...).

Les principaux objectifs de la manifestation sont les suivants :

- ✓ Favoriser le partage de savoirs et les échanges entre les chercheurs et les citoyens
- ✓ Valoriser le travail de la communauté scientifique
- ✓ Faciliter l'accès à une information scientifique de qualité

- ✓ Permettre à chacun de mieux s'approprier les enjeux des évolutions scientifiques et ainsi favoriser une participation active au débat public
- ✓ Découvrir le travail des scientifiques et les métiers issus de la recherche
- ✓ Sensibiliser le grand public à la culture scientifique
- ✓ Stimuler, chez les jeunes, l'intérêt pour la science, la curiosité à l'égard des carrières scientifiques, susciter des vocations.

Depuis 2008, la coordination de cet événement a été confiée à l'association des Petits Débrouillards PACA par la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie (DRRT) et la Région Sud.

Les Petits Débrouillards sont un réseau national qui détient de multiples agréments : organisme d'intérêt général à caractère éducatif et culturel, entreprise solidaire, association nationale de jeunesse et d'éducation populaire, association éducative complémentaire de l'enseignement public, structure d'accueil de jeunes en service civique et organisme de formation professionnelle.

Présents dans 12 régions au sein de 60 antennes territoriales, les Petits Débrouillards mobilisent 3000 animateurs et bénévoles, plus d'une centaine de volontaires et 200 salariés permanents. La tête de réseau nationale est garante de l'animation, de la politique générale et de la cohérence du mouvement des Petits Débrouillards.

Sur le territoire, les Petits Débrouillards œuvrent à la mobilisation d'Aix Marseille Université et des organismes de recherche (plus de 33 laboratoires participants), des grandes écoles et des structures de médiation scientifique (plus de 144 porteurs de projet), mais aussi des villes pour co-construire des événements locaux au plus près des habitants et thématiques qui les concernent.

Chaque année, le maillage territorial déjà dense est étoffé : 28 villes de la Métropole Aix-Marseille-Provence, pour une culture scientifique partout et pour tous. Ainsi, en 2022, 303 actions ont été soumises à labellisation sur le territoire de la métropole et 6 événements d'envergure à Aix-en-Provence, Marseille, Gardanne, Berre l'Étang, Istres, Vitrolles et Martigues.

Les acteurs de l'innovation et les technopôles sont également fortement mobilisés pour aller à la rencontre du grand public à travers notamment des opérations portes ouvertes in situ le jeudi, en amont des grands rendez-vous en centre-ville déployés sur les deux week-ends.

En complément de la thématique nationale, plusieurs axes seront développés dont la biodiversité, l'alimentation, la santé, les énergies.... Les « Fertiles Rencontres » et le Salon de la ludopédagogie, mais également la programmation du réseau des médiathèques Istres Ouest Provence seront présentes lors de l'événement.

Quelques intervenants pour l'édition 2022 : CEA, IRD, CISAM, Institut océan et Pôle Mer, PRISM, OSU PYTHEAS, CEREGE, Telemme, AMU Espace Langage Europe, Laboratoire d'Astrophysique de Marseille (LAM), l'Institut des sciences moléculaires de Marseille (ISM2), PRISM, la plateforme MAS, l'Institut Fresnel, Centre international de rencontres mathématiques (CIRM), Association ANDROMEDE, Observatoire de Marseille, Université Gustave Eiffel, ONERA, École de l'air, École des Arts et Métiers....

Pas moins de 8 villages des sciences et plusieurs animations seront organisés sur le territoire et plus de 76 chercheurs seront mobilisés sur les manifestations organisées à Berre, Gardanne, Istres, Vitrolles ; Aix, Marseille, Technopole de l'Arbois (CEREGE), Martigues, Salon de Provence....

Pour mémoire, l'édition 2021, au niveau du territoire, avait accueilli 20 000 personnes autour de 78 actions, 6 villages des sciences sur différents sites.

Depuis 2020, la Métropole accompagne la « Fête de la Science » en mettant à disposition ses espaces d'affichage.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association les Petits Débrouillards une subvention d'un montant de 10 000 € au titre de l'année 2022, soit 8,78% du budget global prévisionnel.

Par dérogation au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole, la subvention est octroyée à titre rétroactif pour la période allant du 1 janvier 2022 et au 31 décembre 2022, avec prises en compte des dépenses sur l'ensemble de cette durée.

Conformément au règlement budgétaire et financier de la Métropole, les modalités de versement de la subvention se feront comme suit :

- un acompte de 80 %. La demande de versement de la subvention est remplie et signée par le bénéficiaire de la subvention qui atteste l'utiliser conformément à son affectation.

- le solde sera versé sur production, au plus tard le 30 juin de l'année N+1, du compte-rendu financier de l'action spécifique subventionnée, des comptes annuels de l'association, lesquels comportent la signature du représentant de l'organisme bénéficiaire de la subvention et le cas échéant du Commissaire aux comptes, du rapport d'activité et du procès-verbal de l'Assemblée générale approuvant les documents précités.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier, si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la Métropole n'est pas réévaluée. Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la Métropole est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

Conformément à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association facilitera le contrôle par la Métropole de la réalisation de l'objectif en particulier par l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et à tout autre document dont la production serait jugée utile. Si nécessaire, un contrôle sur place pourra être réalisé par la Métropole. Le refus de communication des pièces entraînera le remboursement de la subvention.

Dans cette même optique, une évaluation de la réalisation des objectifs poursuivis sur un plan quantitatif et qualitatif, pourra être réalisée en cours d'année. A ce titre, une réunion pourra être organisée par la Métropole avec l'association qui participe pleinement à cette évaluation. Le non-respect par l'association de cette obligation se traduira par des demandes d'explications pouvant, le cas échéant, occasionner le remboursement total ou partiel de la subvention.

L'association s'engage à apposer, sur tous les supports de communication relatifs à l'opération soutenue, le logo de la Métropole en respectant la charte graphique métropolitaine et à y faire apparaître la participation financière de la Métropole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

### **Où le rapport ci-dessus**

### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- L'intérêt de l'évènement « la Fête de la Science » porté au niveau de l'organisation régionale par l'association les Petits Débrouillards en matière de promotion de l'activité et de la culture scientifiques auprès d'un large public.

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association les Petits Débrouillards d'un montant de 10 000 euros au titre de l'exercice 2022 pour la coordination de la Fête de la Science 2022.

#### **Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal Métropolitain 2022, en section de fonctionnement : sous politique B360, chapitre 65 – nature 65748 – Fonction 67.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée,  
Santé, ESR,  
Recherche médicale,  
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE